

Comment limiter les émissions de polluants ?



Privilégie le bois sec, en petites bûches et de bonne qualité
fie-toi aux marques telles que « NF bois de chauffage » ou « France Bois Bûche ».



Ne brûle jamais du bois de récupération souvent traité ou peint
(des bois issus des chantiers de démolition, vieux meubles, agglomérés, bois échoués en bord de mer, etc.)



Pour limiter la pollution lors de la combustion, le taux d'humidité dans les bûches ne doit pas dépasser 20%
Veille à les stocker dans un endroit sec et aéré.



Opte pour un appareil de chauffage performant récent (poêles à bûches ou granulés), labellisé « Flamme Verte 7 étoiles » ou équivalent, ou l'installation d'insert dans les foyers ouverts.
Fais-toi aider : France Rénov



Adopte une bonne technique d'allumage : l'allumage du feu par le haut ou technique de l'allumage inversé
(voir schéma « Comment bien se chauffer » de l'ADEME)



Fais ramoner les conduits de fumée une fois par an (obligation légale), deux fois, dans l'idéal.
Fais entretenir régulièrement tes appareils de combustion par des professionnels qualifiés.